

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2000

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE BEZIERS EN STATION DE
TOURISME (HERAULT)**

AVIS

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, considérant que :

- le centre d'enfouissement de Saint Jean de Libron a été effectivement réalisé, ce qui répond à la réserve formulée à ce propos dans l'avis émis le 16 septembre 1997 ;
- la procédure devant aboutir au réaménagement de la station d'épuration des eaux usées a bien avancé, mais que la mise en service de cette dernière ne saurait intervenir avant 2002 ;
 - prend acte avec satisfaction des progrès réalisés, notamment avec la mise en service des installations de Saint Jean de Libron
 - maintient le sursis à statuer dans l'attente de la réalisation effective des travaux d'aménagement de la station d'épuration.

COPIE CONFORME